

Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion

Robert Kasisi

Volume 12, Number 2, September 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022539ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Kasisi, R. (2012). Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion. *VertigO*, 12(2).

Article abstract

The signatory countries of the Convention on Biological Diversity set the objective of halting the decline of biodiversity by 2010, but as the target date arrived and passed, the status of biodiversity on the planet remained dismal. As the UN Decade for Biodiversity dawned by the Rio+20 Earth Summit in June 2012 and the UN Biodiversity Strategic Plan moves forward, this article contextualizes biodiversity prospects in sub-Saharan Africa by examining the history of interactions between African communities and the environment, from the pre-colonial period to today. It provides a critical analysis of the current biodiversity conservation planning methodologies and pinpoints several inherent obstacles, including the neo-Malthusianism that dominates the thinking of certain wildlife experts.

Setting out an argument with far-reaching implications for the success of future conservation efforts all over the world, the author examines the basis of emerging conservation approaches in sub-Saharan Africa, focusing on the need to forge a more inclusive conservation practice and open up to the perceptions, representations and cultural universe of the Other.



Robert Kasisi

Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion

- 1 En 2002, lors du Sommet pour le développement durable de Johannesburg, les 196 États ayant ratifié la Convention sur la diversité biologique se sont fixés pour objectif de stopper l'érosion de la biodiversité avant 2010, déclaré Année internationale de la biodiversité par les Nations Unies. L'objectif de ce geste fort était de sensibiliser la communauté internationale à l'importance cruciale de la biodiversité, communiquer les coûts ressentis par les humains sur sa perte, et engager la population mondiale, et particulièrement les jeunes, dans l'élan pour protéger toute vie sur Terre. Cela s'est également traduit par plusieurs publications scientifiques dressant le bilan d'une forte augmentation du rythme actuel de perte de la biodiversité depuis l'objectif fixé en 2002 par la sixième Conférence des Parties. À cet effet, on peut citer : Focus Biodiversité (2010); Nègre et al. (2010); Mauz, I. et Granjou (2010), République française (2010), Le Pestre (2011), etc.
- 2 Une première analyse des bilans dressés en 2010, renvoie à un constat unanime d'échec. L'ONU (2010) affirme que l'objectif fixé par les gouvernements du monde entier, en 2002, « de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre » n'a pas été atteint. De multiples signes indiquent que le déclin de la diversité biologique se poursuit, et ce, au niveau de chacune de ses trois principales composantes — les gènes, les espèces et les écosystèmes. Dans un communiqué datant du 10 mai 2010, les Nations Unies soutiennent que : « les États ont globalement échoué à réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique qui visent à réduire le pourcentage de perte de biodiversité ». Par ailleurs, à l'instar de UICN-France (2010), la plupart de pays de la planète ainsi que les organisations internationales confirment le constat qui convient que l'objectif fixé par la stratégie de freiner l'érosion de la biodiversité d'ici 2010 n'a pas été atteint et que malgré les efforts accomplis, l'état global de la biodiversité ne s'est pas amélioré sur le territoire français et les pressions qui s'exercent sont toujours aussi importantes. Les actions qui ont été engagées n'ont donc pas été à la hauteur des enjeux.
- 3 Concernant spécifiquement l'Afrique, lors d'une récente réunion régionale, les gouvernements ont fait part de leur échec à atteindre l'objectif de 2010. Selon eux, les secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'économie et le tourisme n'intègrent pas suffisamment les enjeux de la biodiversité. Dans de nombreux autres secteurs, en dehors de ceux directement liés à la biodiversité et aux problématiques environnementales en général, les tentatives d'intégrer les questions de biodiversité dans leurs stratégies et leurs programmes se sont révélées infructueuses (PNUE, 2010). Enfin, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010) souligne que :

« Africa continued to have the largest net loss of forests in 2000-2010. Wild species are being over-exploited for a variety of purposes in terrestrial, inland water and marine and coastal ecosystems. Bushmeat hunting, which provides a significant proportion of protein for many rural households in forested regions such as Central Africa, appears to be taking place at unsustainable levels. In some areas this has contributed to the so-called "empty forest syndrome", in which apparently healthy forests become virtually devoid of animal life. This has potentially serious impacts on the resilience of forest ecosystems, as some 75% of tropical trees depend on animals to disperse their seeds. »

- 4 En Afrique subsaharienne, dans le processus de déperdition de la biodiversité, nous observons une kyrielle de causes dont certaines, d'origine lointaine, demeurent toujours pertinentes tout

en étant reléguées aux oubliettes. Par ailleurs, d'autres causes beaucoup plus profondes sont liées aux perceptions et représentations de la nature ainsi qu'à la signification que l'on attribue à plusieurs concepts-clés de la conservation de la biodiversité. Certains n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'un débat de fond. On peut citer notamment, les concepts de menace, de conservation, de préservation ainsi que de protection¹.

- 5 Vingt ans après le premier Sommet de Rio, la Conférence des Nations Unies pour le développement durable, baptisée Rio+20, tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 a pris fin sur une note pour le moins mitigée. La déclaration finale n'a réaffirmé que des engagements pris à Rio en 1992 ou à Johannesburg en 2002 en ne soulignant que l'importance de la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Une réflexion en amont sur le processus de l'élaboration de ce plan s'impose dans la mesure où l'exercice permettrait de repenser collectivement le modèle de gestion de la biodiversité aux niveaux national, régional et international, et ce, à la lumière des bilans qui ont précédé la grande messe de juin 2012. Ces bilans ne doivent pas faire fi de l'histoire des interactions entre les communautés et la biodiversité comme soutien de la base des ressources variées pour les économies domestiques ainsi que celles des pays de l'Afrique subsaharienne.

Chronique de l'escalade de l'impact humain sur la biodiversité en Afrique subsaharienne

- 6 Se basant sur l'escalade de l'impact grandissant de l'homme sur l'environnement, on peut proposer pour l'Afrique subsaharienne trois phases notamment les périodes précoloniale, coloniale et postindépendance.
- 7 De la première période, on retient que le mode d'appropriation des ressources était basé essentiellement sur une agriculture itinérante de subsistance marquée par la jachère, la chasse, la cueillette et la récolte. La plupart des démographes et des historiens soutiennent que les sources d'informations quantitatives classiques sur les populations de l'Afrique subsaharienne n'étaient pas disponibles avant 1900. Toutefois, les diverses estimations effectuées montrent qu'avant 1900, le taux annuel de croissance de la population était inférieur à 0.1 %. Selon Diop-Maes (1993), vers 1850-1870, après la saignée imputable à la traite négrière, les populations de l'Afrique noire étaient estimées à 200 millions. Elles exploitaient au maximum la prodigalité fortuite de la nature, s'adaptant à leur milieu naturel environnant qu'ils ne modifiaient que de manière infime et passagère pour trouver des sources de nourriture supplémentaires. L'agriculture pratiquée pour des besoins de subsistance à une échelle limitée ainsi que l'élevage n'ont eu que très peu d'impact sur la biodiversité. Il en est de même pour la chasse, la cueillette et la récolte. Certaines pratiques culturelles notamment l'initiation, certaines règles et interdits (mise en défens de certains milieux) enseignaient et dictaient le comportement et les attitudes vis-à-vis l'utilisation appropriée ou la protection des ressources et des milieux naturels. Saussus (1952) évoque une époque d'abondance en citant l'explorateur Henry Morton Stanley qui traversant des zones giboyeuses, en 1874 note : « Un jour, j'abattis une girafe et une antilope. Le lendemain, 5 zèbres. Le surlendemain, 2 gnous, un zèbre, 4 pintades... »
- 8 En 1885 la Conférence de Berlin confirme par des traités signés entre des États européens le partage et la division de l'Afrique en colonies. Elle permet également d'édicter les règles officielles de la colonisation. La période coloniale est marquée, dans un premier temps, par la création du système de grandes concessions commerciales comprenant notamment les grandes concessions forestières et de vastes domaines voués aux cultures de rente. Ceci est accompagné par des déplacements massifs des populations en enlevant aux paysans leurs meilleures terres au bénéfice des trusts et des colons. Cette situation avait alors compromis l'équilibre du système agricole traditionnel à longues jachères sans lui permettre de se rénovier. Coquery-Vidrovitch (1985) souligne que, à cette époque au Congo belge, les indigènes ne possédaient presque plus de terre tandis que les sociétés concessionnaires détenaient des droits absolus sur 2 310 000 km², la superficie totale du pays étant de... 2 345 410 km². Karsenty (2005) quant à lui, indique que la France pratique aussi, à la même époque, le système des compagnies liées à l'économie de traite à qui l'État peut octroyer de très vastes

concessions. En 1899, une superficie correspondant à 70 % de la future Afrique Équatoriale Française fut abandonnée à une quarantaine de sociétés de traite monopolistes (chacune dans son aire). La colonie (regroupant les actuelles nations de RCA, Tchad, Congo, Gabon) fut partagée en 40 énormes concessions territoriales, totalisant quelque 700 000 km² sur les 900 000 km² environ de l'ensemble. Rodgers et al. (2002) signalent également qu'une grande partie du domaine forestier d'Afrique de l'Est sous l'Empire britannique était classée avant la Première Guerre mondiale. Ward et White cités par Dunaway (2010) mentionnent: « while redistributing a majority of the most economically productive areas to Europeans, colonial states delimited African access to ancestral lands that had been used for diverse traditional activities ». Également Wallerstein et Martin cités par Dunaway (2010) signalent que: « British policy summed up the philosophy of all the colonizers: What is wanted is surely a policy that would establish once and for all that ... the ownership of land must be in the hands of the white races ».

9 Par ailleurs, l'évangélisation des indigènes n'autorise plus, sans discernement, les rites traditionnels « sauvages », jetant ainsi dans la clandestinité certaines pratiques pourtant bénéfiques pour la conservation de la nature. Au début des années 20, la création des premières aires protégées, dont le modèle avait été calqué sur celui du premier parc national américain, le Yellowstone créé en 1872 avec le concept de « mise sous cloche » de la nature vint exacerber la précarité de la sécurité foncière. Ce concept qui table sur l'exclusion et sur l'interdiction de l'intervention de l'homme dans les aires protégées constitue un des crédos des néomalthusiens chargés de la protection de la nature. Le pouvoir répressif de l'autorité coloniale limite alors la déperdition de la biodiversité.

10 Avec l'avènement des indépendances africaines, l'ivresse de la liberté déclenche une gueule de bois brutale qui s'exprime par une succession de tumultes, troubles politiques, mauvaise gouvernance, guerres civiles, génocides, régimes autoritaires civils ou militaires. Ainsi pour plusieurs pays d'Afrique noire, ce sont la violence et la mauvaise gouvernance qui ont dominé les décennies postindépendances. Pendant cette période, malgré les changements sociaux et environnementaux consécutifs au partage de l'Afrique, il n'a jamais été fait mention de possibles formes de rétrocession d'accès aux ressources foncières au bénéfice des communautés ayant subi l'expropriation des terres. Le modèle de concession a survécu aux changements politiques à travers les multinationales de l'agroalimentaire, les entreprises forestières et minières, l'appropriation des terres par les nouvelles élites économiques nationales. Ce modèle continue sournoisement à marginaliser les habitants des zones rurales et les peuples autochtones créant même des tensions ethno-communautaires dans les zones qui connaissaient déjà une importante densité démographique et où de surcroît existaient des activités de production antagonistes notamment l'agriculture et le pastoralisme. Il contribue à la déperdition des régimes fonciers traditionnels, limite l'accès aux ressources et perturbe les méthodes de production agricole réduisant notamment les périodes de jachère. Le pire est encore à venir avec l'avènement des mégas-concessions accordées aux multinationales des pays émergents ayant, entre autres, comme dessein la production des biocarburants.

11 Par ailleurs, avec la ville qui s'étale inexorablement en agglomérations informelles comme une puissante marée échappant à toute planification, le fort taux d'urbanisation qui présageait pourtant une importante diminution de la dépendance aux ressources naturelles sauvages des arrière-pays devient une des causes du déclin de la biodiversité. Drôle de paradoxe, car la conjugaison de l'urbanisation accélérée et non contrôlée avec la croissance démographique ainsi que l'apparition de nouveaux modes de consommation apparaissent comme un cocktail explosif en ce qui a trait à la conservation de la biodiversité. En effet, on observe un important glissement culturel vers des nouvelles habitudes alimentaires qui intègrent abondamment la consommation de viande de brousse chez les citadins et les néo-citadins issus même des groupes ethniques qui traditionnellement n'en consommaient pourtant pas. Ce phénomène couplé à l'augmentation exponentielle de la demande en énergie-bois- surtout le charbon- exacerbe la déperdition de la biodiversité, l'Afrique subsaharienne présentant le taux d'électrification le plus faible du monde avec seulement 23,6 % des ménages ayant accès à l'électricité. Plusieurs récentes enquêtes menées en Afrique subsaharienne confirment ces

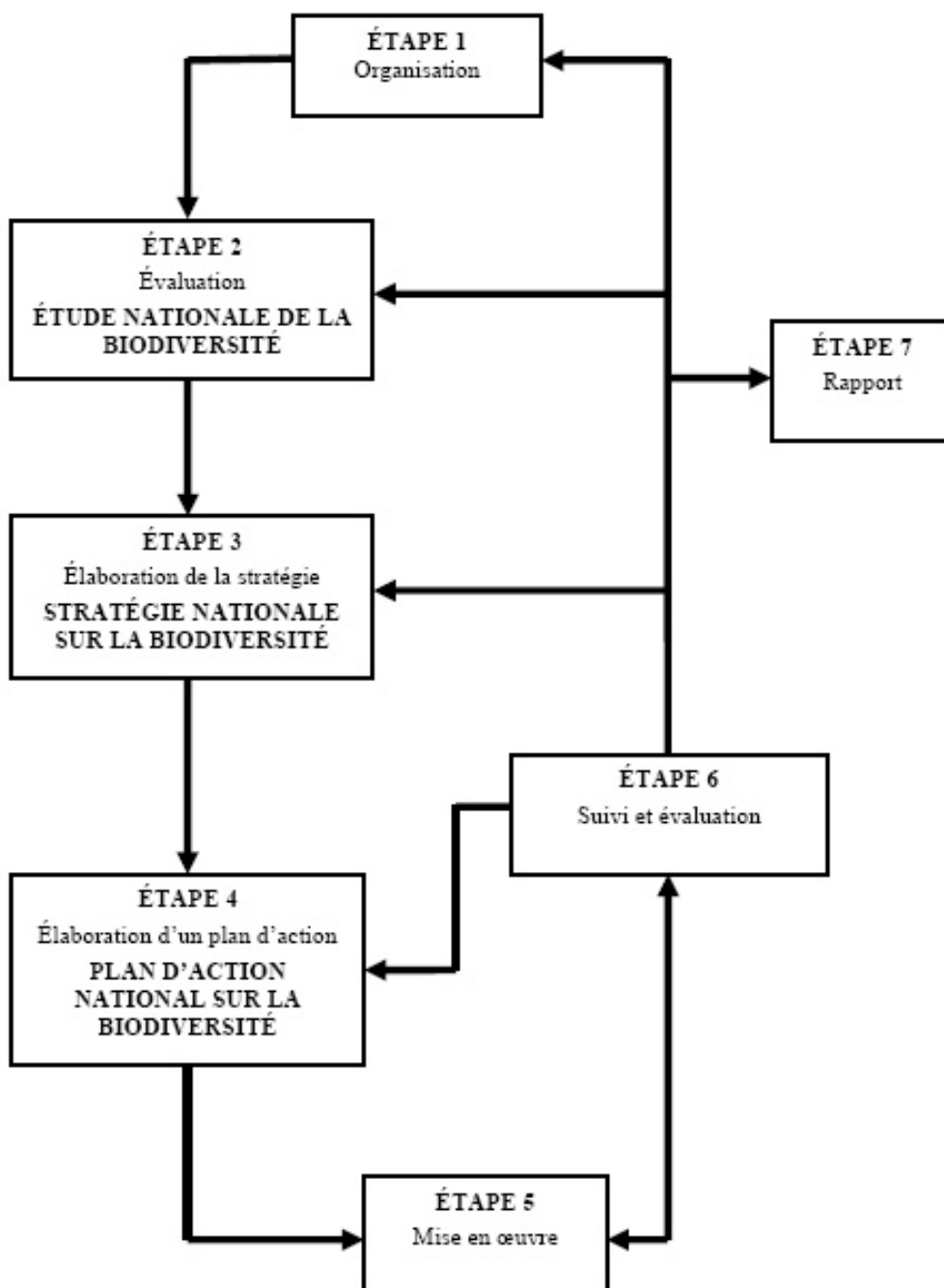
tendances. Il y a lieu de citer notamment : Africa Science (2007); Ape Alliance (1998); Bennett et al. (2002); Binot et Cornelis (2004); Brashares et al. (2001); Cowlshaw et al. (2005); Devers et Vande Weghe (2006); De Vos (1977); FAO (2007); ICA (2008); Mainka and Trivedi (2002); Musibono et al. (2010); IEPF (2006); Paluku-Mastaki (2005); TRAFFIC (2010); Wilkie et Carpenter (1999), etc.

- 12 La prise de conscience de la communauté internationale face à la disparition sans précédent de la diversité biologique exprimée formellement en 1972 à la Conférence de Stockholm impose la nécessité de l'élaboration d'une Convention sur la diversité biologique. La Convention ayant comme objectif la conservation de la biodiversité est ouverte aux signatures à partir du 5 juin 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. À ce jour, tous les pays d'Afrique subsaharienne ont ratifié la Convention sur la diversité biologique.
- 13 Malgré l'émergence de récentes approches novatrices de conservation, on assiste à une consolidation de la tendance de l'érosion de la biodiversité en Afrique subsaharienne.

Processus de planification de la conservation de la biodiversité en Afrique subsaharienne

- 14 La Convention sur la diversité biologique, de par sa nature juridiquement contraignante, impose aux pays signataires l'obligation d'élaborer des stratégies nationales et plans d'action pour la conservation de la biodiversité. Ces stratégies et plans d'action ayant comme objectif d'endiguer, voire même d'inverser les tendances de l'érosion de la biodiversité, il devient indispensable de questionner les processus de leur élaboration ainsi que leur mise en œuvre en Afrique subsaharienne.
- 15 L'IUCN, l'UNEP et le WRI (1995) ont publié un guide de planification nationale de biodiversité qui s'est rapidement imposé comme document de référence méthodologique relatif à la planification de la conservation de la biodiversité pour les pays signataires de la Convention notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. Trois outils de planification de la biodiversité ont été mis au point et définis dans le lexique des termes et pratiques de la Convention et des résolutions associées. Les trois constituent la pierre angulaire de la méthodologie développée dans le guide. Il s'agit de : l'étude nationale; la stratégie nationale et le plan d'action. Ces outils devraient être utilisés de manière participative, adaptative et cyclique.
- 16 L'étude nationale est une évaluation qui a pour but de recueillir de l'information sur la situation et les tendances des espèces, des ressources génétiques, des habitats et des paysages du pays, sur les mécanismes de conservation et d'exploitation existants. La stratégie nationale analyse les données et informations descriptives contenues dans l'étude nationale tout en établissant des objectifs et buts potentiels à partir d'une vision globale. Le plan d'action réfère à un tableau qui détermine les organisations et groupes qui mettront en œuvre les activités précisées dans la stratégie, les endroits ou les régions où elles seront mises en œuvre, les moyens, les ressources et le calendrier de mise en œuvre (voir figure 1).

Figure 1. Principales étapes de la planification de la biodiversité et relation avec les outils de planification : un processus cyclique et adaptatif (UICN et WRI, 1995)



17 Le principe de processus participatif au cours des principales étapes de la planification de la stratégie et du plan d'action de la biodiversité dans la plupart des pays d'Afrique francophone n'a été qu'un mythe. Au stade de l'étude nationale, toutes les informations ont été recueillies par les chercheurs scientifiques qui ont fait une compilation des données scientifiques sur la biodiversité. Et c'est sur la base de ces données qu'une première ébauche de la stratégie a été élaborée. Comment peut-on envisager la description d'un environnement et l'analyse de ses transformations en ignorant les savoirs des populations qui y vivent? Les savoirs traditionnel et local constituent, bien des fois, les meilleurs instruments porteurs de la réalité sur la situation de la biodiversité sur le terrain. Ces types de savoir en plus de donner des informations pertinentes sur les aspects écologiques, économiques et socioculturels de la biodiversité, ils fournissent également des informations à caractère intrinsèque. Ces savoirs ont été ignorés par l'élite scientifique, méprisés dès le début de l'exercice de planification en raison de la conviction que ce qui vient de l'occident est toujours porteur d'objectivité. Par ailleurs, comment peut-

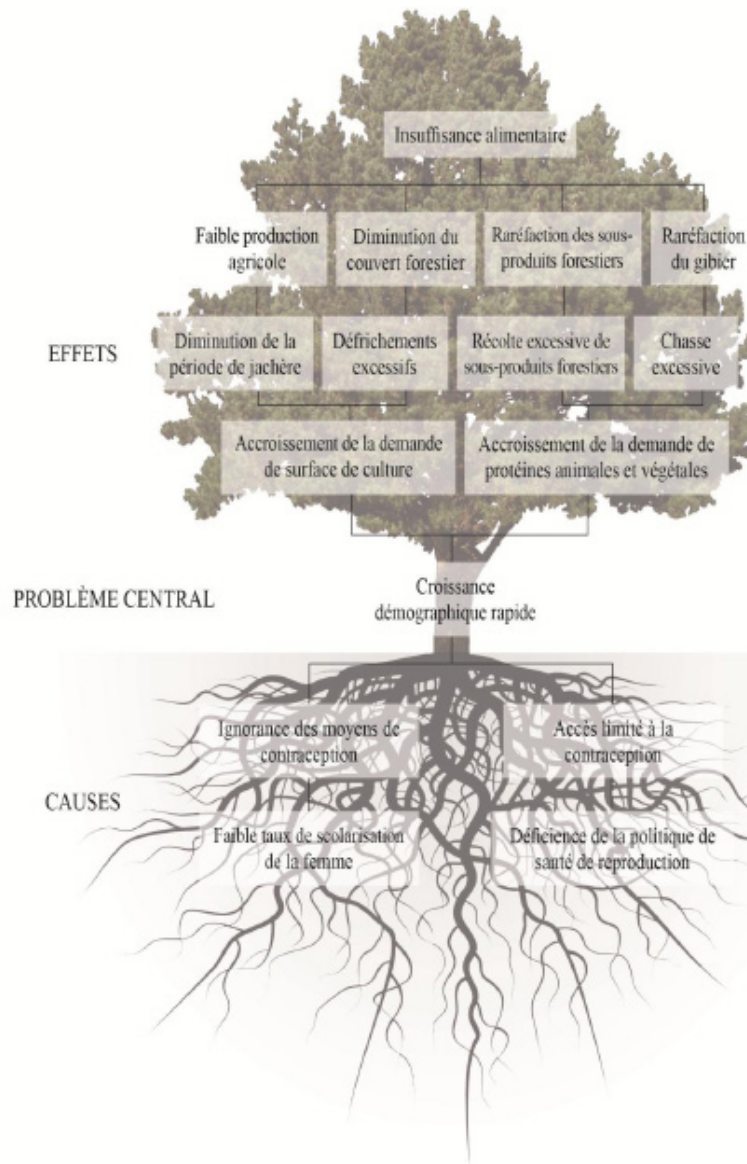
on parler de processus pleinement participatif lorsqu'on constate que, dans la plupart des ateliers de planification tenus dans les pays d'Afrique francophone ainsi que dans les différents comités de planification, la représentativité des femmes n'a jamais dépassé les 20 %. On sait pourtant que les femmes s'occupent de presque 90 % des activités liées à la gestion des ressources naturelles en milieu rural! Enfin, qui plus est, toutes les parties prenantes n'ont pas été associées à toutes les étapes du processus c'est-à-dire de l'organisation jusqu'à la production des rapports. (Kasisi et Jacobs, 2001).

- 18 Ce schéma de planification organise un mode d'intervention de manière linéaire avec des séquences- appelées ici des étapes — cloisonnées et disjonctées qui autorisent difficilement le recours à ce que Le Moigne (2008) appelle le jeu infini des inter-rétro-actions. Sur les stratégies nationales de biodiversité d'au moins six pays d'Afrique,² aucun de ces exercices n'a bénéficié de réactualisation des étapes du processus de planification. Pourtant on assiste, depuis lors, à l'émergence de plusieurs nouveaux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui bouleversent totalement le portrait global des conditions de la biodiversité de l'époque durant laquelle ces stratégies ont été élaborées. Il suffit de citer, entre autres, des enjeux cruciaux et émergents tels le changement climatique, le haut taux d'urbanisation mal planifiée, la croissance de demande en énergie-bois, l'apparition des nouvelles zoonoses, la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'éclosion des nouveaux droits sociaux et économiques des paysans ainsi que les facteurs imprévisibles comme l'instabilité politique et la circulation incontrôlée des armes de guerre dans les zones riches en biodiversité en proie aux conflits armés. Tous ces enjeux sont malheureusement abordés aujourd'hui exclusivement par les technocrates et les environnementalistes de manière isolée oubliant au passage tous les laissés pour compte notamment les paysans, les peuples autochtones, les femmes, etc., acteurs pourtant intéressés et faisant partie de ces enjeux, par ailleurs, synergiques.

Cadre logique comme démarche logique de conception des projets de conservation de la biodiversité

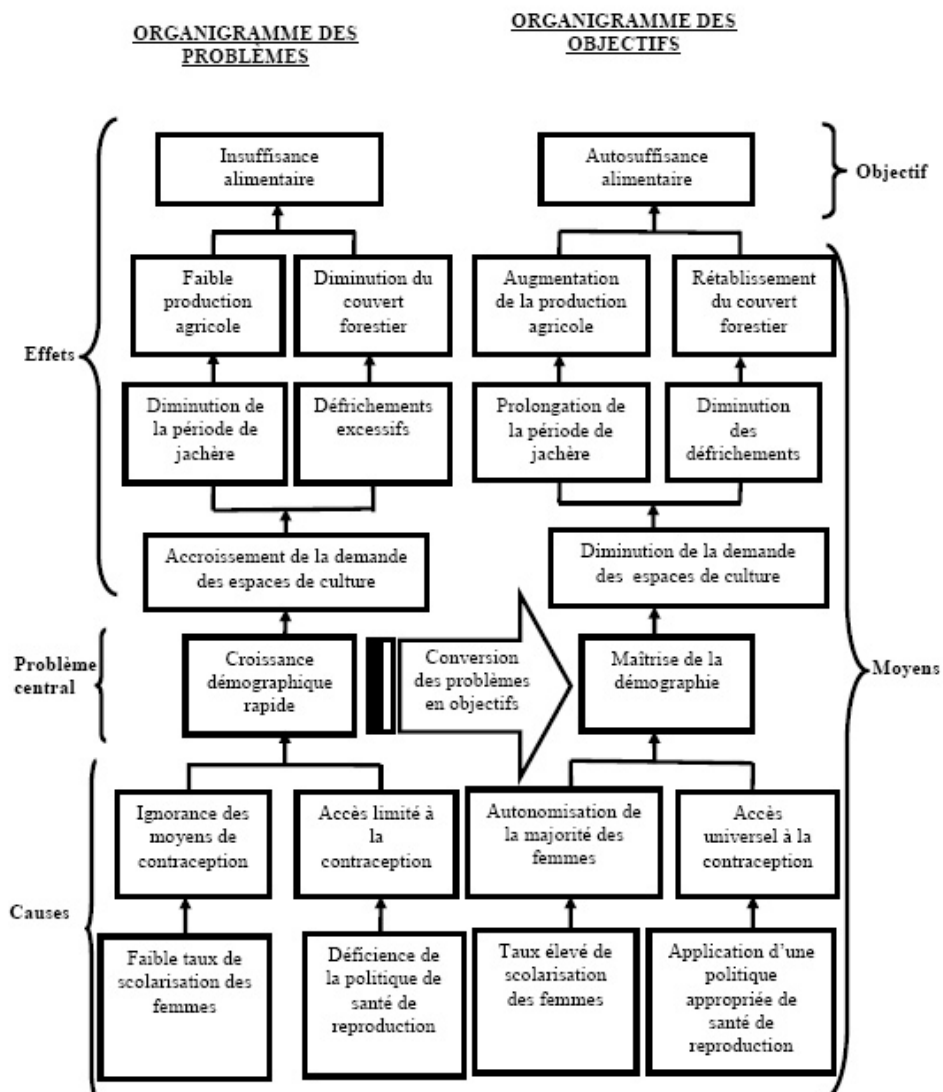
- 19 La plupart des exercices de planification de la stratégie et du plan d'action de la biodiversité ont été menés suivant la méthode de Planification des Projets par Objectifs (PPO) ou Cadre Logique (Log Frame). Le cadre logique est une approche devant permettre de procéder à l'analyse des problèmes relatifs à la biodiversité identifiés à partir de l'état des lieux et de l'étude diagnostic de la biodiversité. Il permet également de procéder à la formulation et à l'analyse des objectifs à atteindre dans le cadre des interventions liées au domaine de la biodiversité eu égard aux problèmes analysés. L'analyse des problèmes est l'établissement des relations de causes à effets entre des facteurs négatifs d'une situation existante. L'analyse se présente sous forme d'un diagramme (arbre des problèmes) où les effets sont placés au-dessus et les causes en dessous d'un problème donné (Kasisi et Jacobs, 2001). Voir Figure 2.

Figure 2. Arbre des problèmes



- 20 L'existence de ces problèmes n'est pas fondée sur leur réalité objective, mais sur le fait qu'ils soient désignés comme tels au cours du processus de leur identification, elle-même sujette à des négociations entre des groupes d'intérêts divers n'ayant pas nécessairement les mêmes pouvoirs de persuasion ou d'influence. Les rapports de force dans les processus de négociation ne sont souvent pas en faveur des plus vulnérables. Ainsi, bien des problèmes tenus par certains comme étant très réels et importants n'accèdent jamais à une reconnaissance publique.
- 21 La formulation des objectifs consiste à convertir les états négatifs du diagramme des problèmes en états positifs. Tous ces états positifs atteints sont présentés sur un nouveau diagramme d'objectifs, où la hiérarchie « moyens-fins » se trouve visualisée (voir figure 3). Enfin, sur le diagramme des objectifs, les différents « ensembles » des objectifs de même nature sont appelés stratégies.

Figure 3. Conversion des problèmes en objectifs



22 La présentation des problèmes et l'établissement des relations de causes à effets entre les facteurs négatifs à partir du cadre logique, bien qu'ayant le mérite de donner un tableau général de la situation à corriger, apparaissent sous la forme d'une structure linéaire. Ceci donne l'impression que les problèmes de gestion de la biodiversité pouvaient être considérés comme un chapelet de petits problèmes liés les uns aux autres. Nous savons pourtant que ces problèmes dépendent de plus en plus de forces sociales, politiques et économiques échappant du contexte local (internationalisation du marché, acculturation, etc.), mais n'en sont pas en même temps indépendants. Par ailleurs, si l'on veut aller plus loin dans l'analyse des problèmes, on est obligatoirement conduit à prendre en compte de plus en plus de variables exogènes- difficiles souvent à identifier, car moins évidentes — , ce qui a pour effet de faire éclater l'outil d'analyse et de repousser ses limites théoriques à l'infini. Or le logical framework est un cadre, et un cadre dans son essence impose des limites. (Kasisi, R. and Jacobs, P., 2001).

23 En termes pratiques, la traduction des exigences de la convention relatives à la mise en œuvre des actions de conservation par la plupart des pays d'Afrique subsaharienne rencontre des problèmes de plusieurs ordres. Pour la plupart de ces pays, l'adoption du schéma de planification proposé par l'IUCN, l'UNEP et le WRI, malgré l'itérativité entre les étapes de la conception ne lui confère pas le caractère globalisant qui intègre la prise en compte de la complexité. Pour ceux des pays ayant utilisé la méthodologie de planification par objectifs (PPO) ou cadre logique, le choix des actions lié à la manière disjonctive dont les problèmes ont été construits a mené vers une impasse, reflet en grande partie des échecs qui ont été soulignés

dans les différents bilans. Il s'impose donc, à la lumière de ce qui précède, de montrer comment la planification peut et doit intégrer la notion de complexité dans le champ explicatif de l'objet-environnement.

Le quotidien de la gestion de la biodiversité ou le triomphe du néomalthusianisme

24 Aux commandes des programmes et des projets dits de conservation, les experts de la faune sont malheureusement le produit d'une éducation issue de la culture scientifique, fondée sur la spécialisation et la compartimentation. Cette culture reste inféodée à ce qu'Edgar Morin (2004) appelle un paradigme de disjonction. Et lorsque ces experts se hasardent au-delà de la biologie dans leurs interventions, car ils se sentent obligés de négocier avec les questions sociales dans la perspective du triomphe d'un état climacique des écosystèmes, ils épousent allègrement à l'instar de Ramade (1987) et beaucoup d'autres biologistes l'idéologie malthusienne en identifiant la croissance démographique des populations humaines du Sud comme la première des catastrophes qui affectent l'humanité et mentionnant que la grande marche des affamés vers le Nord est bel et bien commencée. Cette approche basée sur la notion de capacité de support ou de charge limite imposée par les lois intangibles de la nature trouve son origine en biologie des populations (animales et végétales). La tentative de projeter en l'état sur l'espèce humaine des concepts et modèles tirés de l'étude d'autres espèces est porteuse de dérives, voire même de perversions aux lourdes conséquences. Ceci se traduit la plupart des temps par une forme d'autisme caractérisé par l'incapacité de lecture et d'interprétation des faits, des pensées et des sentiments. Cet autisme commandera une cécité intellectuelle sélective qui prolongera le statu quo sur une longue période. Et nous voilà avec le livre testament de Duvigneaud (1980) qui, pour assurer que son concept de Croissance Zéro de la Population des hommes (CPZ) aiderait à inverser le rythme de dégradation de la biosphère, mentionnait que : « l'infanticide et l'avortement furent de tous les temps les moyens les plus efficaces de contrôler les naissances » et qui par la suite a préconisé plusieurs mesures de contrôle de la population humaine dont celle entre autres de « la stérilisation des pères et des mères³, et d'autres mesures coercitives drastiques à rendre obligatoires ». Nous ne sommes pas loin des idées et remarques avancées dans les années 90 par une tête couronnée, mécène dans la protection de la nature et qui avait identifié les moyens de « réduire » la population africaine afin de permettre la reprise des effectifs des éléphants ou encore des écologistes qui ont pu dire cyniquement que la mouche tsé-tsé était le meilleur des gardes-chasse en Afrique! Les ouvrages de Ramade, Duvigneaud et autres chantres et glorificateurs du néomalthusianisme⁴ sont des manuels universitaires de référence qui ont formé plusieurs écologues francophones opérant en Afrique. En Afrique subsaharienne, depuis les années 60, des solutions ont été avancées et imposées par les biologistes pour freiner l'érosion de la biodiversité. Le rythme du déclin s'accroît de plus en plus. Paradoxalement, l'approche adoptée par la nouvelle génération d'écologues anglo-saxons œuvrant dans le domaine de la conservation de la biodiversité est souvent marquée par une attitude d'ouverture, car ayant éventuellement pris conscience de la nécessaire collaboration entre les diverses disciplines, de la prise en compte de la complexité des problèmes et, finalement, de la disponibilité des théories globalisantes. Ceci n'est certainement pas étranger au fait qu'il s'est développé très tôt dans le monde anglo-saxon -incluant le Québec⁵- la discipline de biologie de conservation. Ils auront probablement été exposés pendant leur formation aux réflexions de l'éminent biologiste E. O. Wilson (1992) qui mentionnait que:

« What is urgently needed is knowledge and a practical ethic based on a time scale longer than we are accustomed to apply. An ideal ethic is a set of rules invented to address problems so complex or stretching so far into the future as to place their solution beyond ordinary discourse... What is good for individuals and societies at this moment might easily sour ten years hence, and what seems ideal over the next several decades could ruin future generations... To choose what is best for both the near and distant futures is a hard task, often seemingly contradictory and requiring knowledge and ethical codes which for the most part are still unwritten ».

- 25 Ceci rejoint étrangement les principes de la pensée complexe qui ont pourtant été développés solidement par des philosophes et sociologues d'expression française.
- 26 Cheminade (2007) signale que ce que l'on constate depuis l'apparition de l'homme sur la planète va toujours dans le même sens : une interaction permanente entre les sociétés humaines et les milieux biophysiques, une emprise croissante de l'humain sur son environnement, à la fois par la croissance démographique et le progrès technique. Ce rapport de l'homme à la nature n'est pas et n'a jamais été fixe. C'est un équilibre dynamique qui est remis en question en permanence par les transformations politiques, économiques et sociales que connaissent les sociétés humaines. Pour les écologistes humanistes, le pensant, l'être humain, est capable d'améliorer la gestion de la biosphère en découvrant les lois de son développement. Ainsi il pourra à la fois améliorer les conditions de vie humaine pour tous et par conséquent la capacité d'accueil de la planète.
- 27 En Afrique subsaharienne, l'équation conditions de vie/démographie/ressources naturelles va dans le sens de l'amélioration de la gestion de l'environnement là où s'expriment la volonté et la mise en œuvre des mesures assurant l'égalité des sexes, l'éducation et l'autonomisation de la femme. Ces mesures contribuent efficacement à l'émergence d'une véritable maîtrise de la régulation reproductive contrairement aux approches basées sur la coercition suggérées par la plupart de néomalthusiens. Ces mesures aujourd'hui de plus en plus décriées ont, par ailleurs, démontré leurs limites là où elles ont été testées. La tragédie de la stérilisation forcée des autochtones du Pérou en 1995 à l'époque d'Alberto Fujimori en est l'illustre exemple⁶.

Quête du sens commun des concepts de référence de conservation de biodiversité

- 28 Depuis plusieurs décennies, de nombreux efforts ont été consentis au développement de nouvelles approches pour ralentir, voire même stopper l'érosion de la biodiversité. Des capitaux relativement importants ont été alloués à toute une série de projets conçus selon ces approches en Afrique subsaharienne. Ces dernières ont toutes, comme principe de base, la conciliation des impératifs des besoins de la conservation de la biodiversité avec ceux d'un développement économique durable. Les exemples indéniables et convaincants du succès de cette conciliation restent encore difficiles à trouver. Bien que l'émergence de ces nouvelles approches constitue une avancée certaine, notamment avec la prise en compte des besoins socioéconomiques et la participation des populations locales, il n'en demeure pas moins qu'en amont, elles portent toutes en elles une insuffisance fondamentale qui justifie en grande partie les résultats décevants qu'elles véhiculent dans la pratique. Ces approches tablent sur une conception des problèmes environnementaux définis à partir de la notion de menace, notion qui tout en répondant en grande partie à des préoccupations factuelles n'a pas jusqu'ici bénéficié de quête et de révélation de sa signification. Ce n'est nullement un hasard si dans la littérature et les différents documents et textes légaux relatifs à la biodiversité, référence est faite exclusivement aux catégories de menaces. Il n'est nullement question ici de remettre en cause la catégorisation des types de menaces, qui rappelle une forme de tautologie, mais plutôt de souligner l'absence de débat autour de la signification et du sens commun de la notion même de menace dans la littérature relative à la conservation de la biodiversité. Ce débat constitue pourtant un préalable de l'engagement responsable dans le processus de conservation de la biodiversité.
- 29 L'exemple le plus récent -par ailleurs toujours d'actualité- et où il y a eu mort d'hommes concerne le Parc national de Kahuzi-Biega en République démocratique du Congo. Il fut créé en 1970 sous le règne du dictateur Mobutu avec une superficie initiale de 60 000 hectares exclusivement situés dans la partie de haute altitude. L'objectif principal de sa création était la préservation des gorilles de plaines orientales (*Gorilla gorilla graueri*). En 1975, sa superficie fut agrandie à 600 000 hectares à la suite d'une extension de 540 000 hectares dans la forêt de basse altitude. Afin de créer un couloir écologique devant relier la partie existante à la nouvelle extension du parc, les autorités du pays avaient procédé à cette extension, sans consulter ni demander l'avis des populations. Le couloir écologique ainsi créé est en fait une bande de terre de terre occupée par des fermiers ayant acheté les titres fonciers des

anciennes fermes coloniales. Ce couloir devait, d'après l'État et les organisations écologistes, assurer de nouveau l'échange génétique entre les populations de grands mammifères des deux parties du parc. Les fermiers ainsi que les populations de la région prétendent que, de mémoire d'hommes il n'y a jamais eu, via cette bande de terre, de déplacements de grands mammifères entre les deux parties du parc. Pour ces fermiers, l'assertion des écologistes ne constitue qu'un sophisme. À tort ou à raison, les fermiers pour leur part affirment avec force que les retombées socioéconomiques de leurs activités contribuent à la consolidation de la paix dans la région, celle-ci étant laborieusement à la quête d'une stabilité politique et sécuritaire. Plusieurs tentatives d'évacuation des fermiers de la bande de terre se sont heurtées à une résistance farouche de ces derniers. Ils ont armé, pour la circonstance, les gardiens de bétail de fusils de guerre et ont bénéficié des appuis des miliciens rwandais (dont plusieurs sont responsables du génocide rwandais) opérant dans la région et des militaires de l'armée congolaise! Où se situent donc la vérité et surtout la certitude de la menace sur l'intégrité génétique des grands mammifères de Kahuzi-Biega? Les experts de la faune ont probablement raison de croire que seul un couloir écologique garantirait la viabilité génétique de ces grands mammifères. Ils n'ont toutefois pas réussi jusqu'ici à démontrer la certitude de la menace et encore moins su convaincre les fermiers de la pertinence d'abandonner leurs terres au profit du parc. Aujourd'hui, la bande de terre est toujours réellement occupée par les fermiers. Le couloir écologique quant à lui reste virtuel dans le Plan général de gestion du parc.

30 La notion de menace est-elle neutre ou objective? Porte-t-elle plutôt une charge subjective émanant de celui qui la perçoit, qui y croit ou qui prétend la percevoir? Le premier aspect du problème que pose cette notion, c'est qu'elle constitue une réalité subjective en ce sens qu'elle s'appuie sur les représentations de la réalité. Or pour savoir si nos représentations de la réalité sont correctes ou fausses, il faut en déterminer des critères. Mais ces critères ne peuvent être que des critères d'autres représentations qui, elles aussi, ne sont pas nécessairement fiables. Le deuxième aspect du problème nous amène à considérer que pour se crédibiliser, cette notion devrait se soumettre à l'épreuve d'une autre notion qu'est celle de certitude. Jolivet (1962) note qu'il existe deux formes de certitude : la certitude scientifique et la certitude philosophique. La première existe uniquement par la réduction des lois ou des formules à une expérience ou évidence sensible (c'est à dire à l'être sensible) et la seconde par la réduction des assertions philosophiques à l'évidence rationnelle, laquelle consiste dans le premier principe (principe de contradiction). Laquelle des deux certitudes faut-il pour confirmer la véracité des menaces à la biodiversité dans ce cas-ci? La question reste ouverte.

31 IUCN-CMP (2010) a, défini les menaces « directes et indirectes » comme étant les activités (humaines) ou les procédés qui ont causé, causent ou peuvent entraîner la destruction, la dégradation ou l'altération de la biodiversité et des processus naturels. Dans la foulée, sont énumérées les différentes catégories de menaces dont certaines restent au demeurant discutables quant à leur pertinence. Les réactions au blogue de l'IUCN-CMP⁷ concernant la définition- et non le sens- et la catégorie de menaces nous donnent une partie de la réponse. « ...will objective understanding or subjective beliefs prevail? ». Une question-commentaire de Lee C. postée sur le blogue de l'IUCN-CMP le 4 mai 2011 en rapport avec cette notion de menace. La pertinence de celle-ci s'explique du fait qu'il est légitime de s'interroger sur ce qui prévaut entre une compréhension objective et les croyances subjectives lorsqu'on essaie de légitimer une menace. La compréhension est un état dont les processus de l'accomplissement sont habités en grande partie par les perceptions. Or, la perception constitue une interprétation influencée par la propre culture et l'expérience personnelle de celui qui perçoit. Russell (1990) établit également un lien entre croyances et perception en mentionnant que du point de vue psychologique, toute croyance peut être considérée comme inférée lorsque d'autres croyances en sont la cause, si peu légitime que l'inférence puisse être pour la logique. Les catégories des croyances qui le plus manifestement ne sont pas causées par d'autres croyances sont celles qui résultent directement de la perception. Sans plus de façon, il développe l'hypothèse selon laquelle les croyances causées par la perception doivent être admises, à moins qu'il n'y ait des raisons positives de les rejeter.

La perception et le décodage de l'univers culturel

- 32 Nous savons que la relation de l'être humain à son environnement est déterminée par ce qu'il sait de ce dernier. Les processus d'intervention de l'homme sur l'environnement sont par conséquent conditionnés par les connaissances qu'il possède de cet environnement. Ainsi, deux constats particuliers liés l'un à l'autre s'imposent à partir du moment où on envisage de comprendre les perspectives de l'état de l'environnement eu égard aux différentes initiatives ayant pour dessein sa protection. Le premier réfère à l'objectivité du regard que l'on porte à l'environnement. Le second renvoie à la légitimation méthodologique des processus d'intervention sur l'environnement déterminée à partir de ce regard.
- 33 L'observation est-elle un geste neutre permettant de saisir la réalité objective de l'objet-environnement que l'on observe? Par ailleurs, est-il envisageable de transcender le paradigme de la pensée disjonctive qui a contrôlé et qui continue de contrôler la pensée occidentale dans la construction de la manière dont on intervient sur l'environnement?
- 34 À la question de savoir si on peut prétendre à la neutralité de l'observation de l'objet-environnement, l'évidence ne pose aucun doute. Vitrac (2005) suggère que l'être humain, observateur de l'objet-environnement, constitue un système ayant une conscience lui permettant d'avoir une identité clairement définie et qui entretient une relation (perception et actions) avec d'autres systèmes (ses semblables, la biodiversité, l'environnement, etc.). Cette relation n'est possible que parce que sa conscience est en relation avec les mémoires intérieures du système selon l'autre axe que Vitrac nomme l'axe des pensées ou des réflexions intérieures. Ces mémoires intérieures conditionnent sa perception et, ultimement, ses actions. Egea (2005), pour sa part, affirme que toute connaissance opère par la sélection de données significatives et le rejet de données non significatives en séparant (distinguant ou disjointant), en unifiant (associant ou identifiant) ou en hiérarchisant (le principal, le secondaire) et en contrôlant (en fonction de notions maîtresses). Ces opérations sont commandées par des principes d'organisation de la pensée qui gouvernent notre vision des choses et du monde sans que nous en ayons conscience. Nous vivons et nous décidons sous l'emprise des principes de disjonction, de réduction et d'abstraction dont l'ensemble constitue le paradigme de simplification. Ce paradigme de pensée disjonctive a contrôlé et contrôle toujours notre pensée dans la construction de la décision. Par ailleurs, Morin (1990) rappelle que toute la pensée occidentale a été soumise pendant plusieurs siècles au paradigme de la simplification qui a séparé ce qui était lié (disjonction) ou réduit ce qui était divers (réduction). On a ainsi disjoint l'homme biologique de l'homme culturel, et réduit celui-ci à celui-là, ou l'inverse. Or l'un n'existe pas sans l'autre, mais l'un est l'autre tout en étant différent.
- 35 La conscience étant en relation avec les mémoires intérieures de l'être humain-système, selon Vitrac (2005), on peut affirmer que la perception de l'objet-environnement est loin d'être partagée par tous les peuples de la planète, encore moins les formes et processus de conservation de la biodiversité. La conservation ne pourra être pleinement efficace, que si elle tient compte de ce que Philippe Descola (2008) appelle la pluralité des intelligences de la nature. Ainsi, il existe autant de perceptions du monde que de peuples sur la planète. D'où la nécessité d'une prise en compte de la diversité culturelle et de ces liens complexes avec la biodiversité, y compris dans la conception même de la notion de « nature ». Chevassus et al (2004) proposent la promotion d'une « *culture du débat* », dès lors que l'état de la nature à un moment donné, et surtout son devenir, ne peuvent prétendre résulter de lois scientifiques et doivent donc faire l'objet d'une confrontation entre les conceptions et les attentes de l'ensemble des parties prenantes.
- 36 Par ailleurs, la compréhension des différences de perceptions peut permettre d'accroître la compréhension des bases rationnelles des attitudes issues de ces perceptions. Et c'est sur ces bases que les populations déterminent la manière dont elles vont gérer le milieu et les ressources. La prise en compte de ces perceptions commande au préalable qu'on y accède. En Afrique subsaharienne, cet accès peut passer par la compréhension des différentes formes d'expression. On peut citer, entre autres, la culture à travers les expressions artistiques tels le graphisme, l'art plastique, la musique et la danse, etc. ; la littérature particulièrement les contes, les proverbes, les dictons, les mythes et légendes, les adages et maximes. Certaines

formes linguistiques et paralinguistiques vocales dont le dédoublement expressif, l'utilisation de pléonasmе, l'accent tonique constituent également des voies d'accès à cette compréhension. Il y a lieu de mentionner à titre d'exemple les deux proverbes swahilis suivants :

- *Haraka haraka haina baraka*. Ce qui signifie : précipitation, précipitation aucune bénédiction.
- *Pole pole ndiyo mwendo*. Ce qui veut dire: lentement, lentement, c'est le chemin à emprunter.

37 Récemment, à la radio, un médecin congolais disait en riant, à un journaliste français concernant la campagne sur le SIDA dans son pays: « *vous savez dans nos pays, les mots sont toujours en double. Maya-Maya, Poto-Poto. Il faut tout le temps répéter pour être sûr que les gens comprennent* ».

38 Dans la plupart des langues négro-africaines, la particularité des redoublements expressifs tout comme celle de l'intensité d'un certain accent tonique sur des voyelles allongées sont proportionnels à l'importance du message que l'on veut véhiculer.

39 On peut obtenir beaucoup d'informations à partir d'un certain langage non verbal. Gulea (2001) note à cet effet que le système verbal de communication s'accompagne d'un système non verbal, parfois même plus « parlant » que le premier. Ainsi, avant même d'ouvrir la bouche pour parler, les gens fournissent une abondance d'informations par l'intermédiaire de leurs comportements (gestes, mimiques, regards, port des artéfacts et parfois même production des bruits corporels).

40 Finalement, les pratiques religieuses notamment les rituels d'initiation et de sacralisation ainsi que le symbolisme sont des solides pistes de compréhension du contexte culturel qui est un préalable pour mieux penser adéquatement la planification de la biodiversité. Rares sont les experts de la faune en Afrique subsaharienne qui s'intéressent aux contes, proverbes, mythes, dictons, adages, maximes, rites, etc.

41 Nous savons pourtant que le respect de la diversité biologique implique le respect de la diversité humaine. L'un et l'autre sont des éléments fondamentaux pour leur conservation mutuelle. Créer des formes de développement durable, en harmonie avec les besoins et les aspirations de chaque culture, exige d'abandonner des modèles qui s'attaquent fondamentalement aux vies et aux perspectives des ces cultures. La tolérance et le respect réciproque de la singularité culturelle sont les conditions indispensables d'une compréhension mutuelle accrue entre les peuples et d'une reconnaissance de notre commune humanité (UNESCO, 2003).

Refondation de la pratique à partir de l'alliance de deux formes de connaissance.

42 Puisque la relation que l'homme a avec son univers est déterminée par ce qu'il sait de cet univers, la question à se poser est de savoir quels sont les outils, voies et moyens disponibles pouvant permettre de décrypter la nature des savoirs (connaissances) de l'univers afin de vérifier leur conformité ou non-conformité avec les pratiques appropriées pour la gestion de l'environnement. On sait que la place des systèmes de valeurs et des différentes perceptions dans le processus de conservation des ressources biologiques, le rapport de force voire même la complémentarité entre le savoir traditionnel et local et les connaissances scientifiques classiques n'ont pas été jusqu'à présent suffisamment abordés.

43 Pourtant, il est devenu inadmissible aujourd'hui de faire la description d'un environnement et l'analyse de ses transformations en ignorant les savoirs des populations qui y vivent. Ces connaissances sont plus globales, mais parfois plus précises, organisées selon des principes différents, basés sur plusieurs dizaines d'années, et parfois des siècles d'observations, de comparaisons, d'essais et d'erreurs. La science occidentale et ceux qui la pratiquent dans le monde de la conservation de la biodiversité en Afrique subsaharienne restent souvent hermétiques aux résultats issus d'autres modes cognitifs, notamment les savoirs dits « traditionnels ». L'objet, au sens du savoir traditionnel a une signification multiple. Il incarne à la fois, une valeur matérielle, une valeur symbolique (totem), une valeur culturelle (objet d'art), une valeur économique et aussi une valeur écologique (rôle dans la pyramide écologique)

(Kasisi et Jacobs, 2001). Le savoir traditionnel et les connaissances spécialisées des chercheurs étrangers ou nationaux, lorsqu'ils sont associés, sont considérés par les tenants de la recherche sur le terrain comme étant plus puissants pour comprendre la réalité que les deux types de connaissances pris séparément (Christie et White, 1997).

Conclusion

- 44 Jon Hutton⁸(2010) énonce trois raisons qui expliquent l'échec des objectifs 2010. D'abord, il estime que la communauté internationale a failli dans la définition, le financement et la mise en œuvre des politiques pour enrayer la perte de biodiversité. « We have been insufficiently strategic in the design, funding and implementation of policies to tackle biodiversity loss, and we have not adequately monitored our successes and failures ».
- 45 Ensuite, Il considère que les intérêts à court terme de la conversion des terres supplantent fréquemment les bienfaits à long terme tirés des services écosystémiques. « Biodiversity has not been mainstreamed into agriculture or other key drivers of land-use Change ».
- 46 Il estime finalement que ce que représente la diversité biologique et la raison pour laquelle sa préservation est importante n'ont pas été suffisamment expliqués en termes clairs. « *Despite some gains, we have still not persuaded the public or decision-makers of the importance of biodiversity and the urgency of action. We are very poor at explaining what biodiversity is and justifying why it is important* ».
- 47 Les trois raisons de l'échec évoquées sont porteuses d'explications multiples et synergiques.
- 48 De nos jours, la conception des politiques relatives à la conservation de la biodiversité, qu'elle se situe aux niveaux global, national ou local, elle dicte le préalable de ce que Morin et al. (2003) appellent « *percevoir les interactions et rétroactions où se mêlent et interfèrent les processus économiques, politiques, sociaux, nationaux, ethniques, religieux, mythologiques qui tissent le destin planétaire...* ». Malheureusement, les systèmes d'éducation qui ont formé la plupart des élites ayant la charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives à la conservation de la biodiversité n'ont pas imaginé d'intégrer le besoin d'émergence d'esprits aptes à saisir des problèmes fondamentaux globaux, aptes à comprendre leur complexité dans le processus d'apprentissage. Les systèmes d'enseignement continuent de morceler et disjointre les connaissances qui devraient être reliées, de former des esprits unidimensionnels et réducteurs, qui ne privilégient qu'une dimension et en occultent les autres. D'où l'urgence vitale d'« éduquer pour l'ère planétaire », ce qui nécessite réforme du mode de connaissance, réforme de pensée, réforme de l'enseignement, ces trois réformes étant interdépendantes (Morin et al. 2003). Accéder à ce paradigme permettra d'éviter également le piège du néomalthusianisme triomphant dans le domaine de la conservation de la biodiversité en Afrique subsaharienne.
- 49 Concernant le lien entre la religion et la protection de l'environnement, le fait que plusieurs spécialistes de la faune en Afrique subsaharienne prétendent que l'intervention du religieux comme élément culturel dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles est une affaire purement extra-occidentale relève d'une ignorance déconcertante. Il suffit de rappeler que ce qui a empêché la mise en valeur des zones humides européennes durant des siècles, c'était une vision héritée de Descartes, mais aussi présente chez les Physiocrates et dans tous les milieux catholiques qui faisait de « l'organique » le véhicule des turpitudes, des comportements amoraux et des pratiques démoniaques, une vision qui faisait du contrôle de la nature par l'homme une marque du dessein de Dieu (Sajaloli, 2007).
- 50 Plusieurs pratiques initiatiques africaines constituent des voies de connaissance qui conditionnent le comportement de l'homme au cours de son existence et fixent les normes d'éthique de la société orientant ainsi son comportement face à l'utilisation des ressources et du milieu naturels à partir des règles très strictes dans le respect de l'équilibre de la nature.
- 51 L'adaptation de certaines pratiques initiatiques aux programmes de conservation de biodiversité pourrait ainsi contribuer à la protection et l'utilisation durable des ressources de certaines aires protégées ainsi que des milieux et espèces menacés. Supervisées par les initiés, ces pratiques offrent un avantage certain, car elles permettent de minimiser les contrecoups inhérents à une acculturation brutale qui impliquerait à la fois déculturation (perte de certains

traits culturels) et enculturation exogène (participation à une nouvelle culture notamment celle imposée par les migrations et la globalisation). Elle permet en outre une forme de ré-culturation qui implique une certaine réappropriation de la culture originelle (Kasisi, 2010).

52 Fort heureusement, certaines pratiques culturelles de la région sont de plus en plus reconnues comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, à l'instar de la mascarade Makishi de Zambie, rite initiatique porteur d'enseignements sur certaines règles et interdits liés à l'utilisation et à la protection des ressources et des milieux naturels. Il est donc opportun et surtout impératif aujourd'hui en Afrique subsaharienne d'élargir la portée de la réhabilitation des normes d'éthique environnementale traditionnelle basées sur le fondement culturel. Cela passera par l'adaptation du cadre législatif et institutionnel ainsi que par des programmes appropriés d'éducation, de sensibilisation et de communication.

53 Quant à la deuxième raison évoquée, peut-on envisager les bienfaits à long terme tirés des services écosystémiques sans les corrélés avec les impératifs du court terme une exigence des plus démunis- afin que les bonnes solutions d'aujourd'hui ne deviennent pas demain des problèmes insolubles? Concernant l'Afrique subsaharienne, pour être plus inspirant et, au-delà, coller à la réalité objective, l'exercice de planification de conservation de la biodiversité devrait permettre d'intégrer une réflexion stratégique et d'inscrire l'action dans le long terme sans l'enfermer exclusivement dans une logique de l'urgence. Il s'impose, dès lors, le nécessaire besoin de développer une approche qui puisse anticiper des tendances globales et conduire à formuler des stratégies reflétant ces tendances, en particulier dans des contextes locaux. L'avenir ne doit pas apparaître comme une fatalité de l'histoire. Il doit se construire pas à pas « Pole pole ndiyo mwendo » dans l'optimisme! Malheureusement, en Afrique subsaharienne, la plupart des actions relatives à la gestion des écosystèmes répondent à des impératifs des urgences qui ne laissent guère de marges de manœuvre. Le recours à la prospective comme discipline dans le cadre de planification des stratégies et plans d'action permettrait au processus d'agir en tant qu'outil d'intelligence collective capable de mobiliser des solutions alternatives. Le processus devrait également contribuer à mieux éclairer les enjeux cruciaux du devenir notamment par sa globalité dans l'examen des mutations économiques, sociales, environnementales, politiques et culturelles et leurs répercussions dans l'espace. Enfin, consentir des efforts pour délaissier les intérêts à court terme de la conversion des terres au bénéfice des bienfaits à long terme tirés des services écosystémiques commande qu'il y ait un partage juste et équitable des bénéfices tangibles en termes économiques entre les différentes parties prenantes. L'impasse sur le Protocole de Kyoto en est l'illustre exemple. Ce problème de partage de sacrifices et de bénéfices qui se pose entre pays industrialisés et pays en développement se transpose avec acuité à l'échelle des communautés dans les pays d'Afrique subsaharienne.

54 En ce qui a trait à la dernière raison relative à la difficulté d'expliquer clairement la valeur de la diversité biologique et la nécessité de la préserver, le défi est de taille. Il y a lieu, à cet effet, de tirer des leçons sur l'attitude des Européens à l'égard de la biodiversité à partir des résultats édifiants issus de la dernière enquête Eurobaromètre réalisée en février 2010 qui apparaissent (Eurobarometer, 2010). Pour les Européens, pourtant dotés de performantes infrastructures de communication et d'information au service de la sensibilisation à la conservation (télévision, radio, internet, système scolaire, etc.), à la question de savoir si la biodiversité est indispensable pour la production des biens comme la nourriture, l'énergie et les médicaments : seulement 53 % des sondés ont été fortement en accord avec l'assertion; 33 % plutôt en accord et 10 % en désaccord. Si la biodiversité est essentielle pour contrer le changement climatique: 50 % ont été fortement en accord avec l'assertion; 32 % plutôt en accord et 11 % en désaccord. Si l'Europe peut s'appauvrir économiquement à la suite de la perte de la biodiversité: seulement 45 % ont été fortement en accord; 31 % plutôt en accord et 16 % en désaccord.

55 En Afrique subsaharienne, comment envisager l'adhésion des populations à la cause de conservation de la diversité biologique alors qu'elles se considèrent marginalisées socialement, politiquement, économiquement, voire même culturellement par la cause elle-même? Il y a eu certes des progrès notables au cours des deux dernières décennies avec l'apparition des nouvelles approches notamment la gestion communautaire des forêts, la

conservation communautaire, la gestion participative, etc. Toutefois, il serait illusoire de penser que la réponse apportée par ces approches suffit à elle seule de freiner l'érosion de la biodiversité. La participation effective avec une représentativité équitable de toutes les parties prenantes aux décisions touchant les questions de conservation de la biodiversité constitue le talon d'Achille du processus de planification des stratégies de conservation de biodiversité et de concrétisation d'une gestion durable de la diversité biologique. On sait, par ailleurs, que le processus de participation, tout en s'assurant un soutien des citoyens, permet de disposer d'une meilleure base informationnelle intégrant les savoirs locaux et la pluralité des valeurs. Kasisi (2010) mentionne que lorsque s'exprime l'intention d'étendre l'espace démocratique par des échanges ascendants, descendants et horizontaux en termes de dialogue, le processus constitue en soi un outil fédérateur puissant et convivial de communication.

56 En Afrique subsaharienne, quelques expériences de cogestion des ressources naturelles se sont avérées concluantes. La plupart d'entre elles s'appuyaient sur les objectifs suivants, tout en leur accordant la même importance: dissémination de l'information et renforcement de la conscience de l'importance de la biodiversité et de la nécessité de la conserver; l'adaptation du cadre politique et légal pour mieux intégrer la gestion participative des écosystèmes; la facilitation de l'accès au crédit; le renforcement de capacités de tous les acteurs- communautés locales, travailleurs des projets et employés des aires protégées; l'évaluation et le suivi participatifs des écosystèmes.

57 Les nouvelles technologies étant de plus en plus accessibles en Afrique subsaharienne même dans l'arrière-pays, il devient à cet égard intéressant, à l'instar d'autres régions du monde, de profiter de la conjoncture en envisageant la création d'un réseau des leçons apprises, meilleures pratiques, idées novatrices et originales pour la conservation de la biodiversité en Afrique subsaharienne. Ce réseau pourrait à son tour se rattacher à d'autres réseaux existants sur la planète pour échanger et bénéficier ainsi des informations récentes relatives aux leçons apprises dans le domaine de la conservation de la biodiversité.

58 Des campagnes d'information souvent appelées à tort campagnes de sensibilisation sont malheureusement placées dans des contextes multifacteurs où des problèmes plus importants et urgents pour les populations n'autorisent pas un seul instant qu'elles s'arrêtent aux messages véhiculés par ces campagnes. Une véritable campagne de sensibilisation ne peut, en aucun cas, constituer un monologue unidirectionnel. Elle doit incarner un échange juste et honnête de points de vue entre les parties prenantes. Outre un préalable d'ouverture à l'autre, elle nécessite également la confrontation et l'émulation des perceptions, voire même celle des différentes formes de connaissance.

59 L'acharnement à vouloir coûte que coûte trouver une solution dans l'immédiat au lieu d'indiquer une direction possible incite à donner des réponses faciles. Les populations étant souvent perçues invariablement comme une menace à la biodiversité sans présomption d'innocence de la part de plusieurs experts de la faune. Ces derniers les écoutent avec les yeux. Pourtant la seule véritable écoute est celle des oreilles et du cœur!

60 La conservation de la biodiversité constitue un enjeu déterminant pour l'avenir des peuples. L'importance des services écologiques qui en sont issus n'est plus à démontrer notamment, leur rôle dans la régulation des grands cycles biogéochimiques avec un effet sur l'environnement global ainsi que les retombées tant économiques que socioculturelles qu'ils génèrent. Pour qu'il soit intelligent, le débat entourant sa conception et sa mise en œuvre ne doit être l'apanage d'un cercle de spécialistes et de décideurs. Il doit s'inscrire dans une perspective de transdisciplinarité en s'ouvrant davantage à toutes les parties prenantes et en s'élargissant autant aux champs de réflexion consacrés au sort spécifique de l'être humain, qu'à ceux qui se préoccupent de la santé et du devenir de la nature. C'est seulement à partir de là qu'on pourra ainsi commencer à envisager le ralentissement voire même l'inversion du processus d'érosion de la biodiversité en Afrique subsaharienne.

Bibliographie

- Africa Science, 2007, Congo Gorilla Killings Fueled by Illegal Charcoal Trade. [En ligne] URL : <http://www.africascience.blogspot.com/2007/08/congo-gorilla-killings-fueled-by.html>
- Ape Alliance, 1998, The African bushmeat trade. A recipe for extinction. 48 p. [En ligne] URL : <http://www.4apes.com/bushmeat/report/bushmeat.pdf>
- Bennett, E., H. Eves, J.G. Robinson et D. Wilkie, 2002, Why is eating bushmeat a biodiversity crisis? *Conservation in Practice*, 3, 28-29.
- Binot, A., et D. Cornelis, 2004, Synthèse bibliographique du secteur « viandes de brousse » au Gabon. Rapport CIRAD-EMVT. N° 04- 14.
- Boesten, J., 2007, Free Choice or Poverty Alleviation? Population Politics in Peru under Alberto Fujimori. *European Review of Latin American and Caribbean Studies* 82, April 2007. 3-20.
- Brashares, J.S., P. Arcese et M.K. Sam, 2001, Human demography and reserve size predict wildlife extinction in West Africa. *Proceedings of the Royal Society of London Series B: Biological Sciences*, 268, 2473-2478.
- Brown, O. et R. Kasisi, 2007. Renforcement de la capacité de l'ICCN à la gestion et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles dans le Parc National de Kahuzi-Biega. République démocratique du Congo. International Institute for Sustainable Development (IISD).
- Cheminade, J., 2007, Pour une écologie humaine. [En ligne] URL : <http://www.cheminade2007.org>
- Chevassus et al, 2004, Biodiversité et changements globaux. ADPF.
- Christie, P. et A.T. White., 1997, Trends in development in coastal area management in tropical countries: from central to community orientation. *Coastal Management* 25:155-181.
- Convention on Biological Diversity, 2010, Biodiversity in 2010. *Global Biodiversity Outlook* 3.
- Coquery-Vidrovitch, C., 1985, Afrique noire : permanences et ruptures, Paris, Payot.
- Cowlshaw, G., S. Mendelson et J.M. Rowcliffe, 2005, Evidence for post-depletion sustainability in a mature bushmeat market. *Journal of Applied Ecology*. 2005. 42, 460-468.
- Devers, D. et J.-P. Vande Weghe, 2006, Les forêts du bassin du Congo. État des forêts 2006. Kinshasa. PFBC.
- De Vos, A., 1977, Le gibier dans l'alimentation Son importance en Afrique et en Amérique du sud UNASYLVA numéro 116, 1977.
- Descola, P., 2008, A qui appartient la nature? In *La vie des idées.fr*. pp 11.
- Diop-Maes, L.-M., 1993. Histoire de la population de l'Afrique noire du néolithique au milieu du 20^e siècle. Faits, méthodologie et calculs. *Revue ANKH* n°2, avril 1993, pp. 164 - 199.

Notes

- 1 Le débat autour de ces trois derniers a fait l'objet de plusieurs publications. D'autres concepts tels celui de résilience sont présentement au centre des débats de signification et de sens. Plusieurs exercices sont actuellement en cours pour préciser la terminologie des concepts relatifs à la conservation de la biodiversité notamment au Québec.
- 2 Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Sao Tomé et Tchad
- 3 La stérilisation forcée constitue pourtant une violation des droits de l'homme. Par ailleurs, la capacité d'avoir des enfants joue un rôle majeur dans le statut des femmes et leur position dans la société.
- 4 Il faut toutefois signaler la contribution d'éminents écologues français à l'instar de Robert Barbault dont les ouvrages traitant remarquablement les enjeux interdisciplinaires de la conservation de la biodiversité constituent de plus en plus une référence dans les universités de la francophonie mondiale.
- 5 L'enseignement de l'écologie au Québec fut inspiré vers le milieu de la décennie 1960 de l'humanisme incarné par l'éminent écologue Pierre Dansereau.
- 6 Voir Boesten (2007). Free Choice or Poverty Alleviation? Population Politics in Peru under Alberto Fujimori. *European Review of Latin American and Caribbean Studies* 82, April 2007. 3-20.
- 7 <http://www.conservationmeasures.org/initiatives/threats-actions-taxonomies/threats-taxonomy>
- 8 Professeur Jon Hutton est le Directeur de PNUE-WCMC
-

Pour citer cet article

Référence électronique

Robert Kasisi, « Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 20 septembre 2012, consulté le 29 mai 2013.
URL : <http://vertigo.revues.org/12263> ; DOI : 10.4000/vertigo.12263

À propos de l'auteur

Robert Kasisi

Professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, Montréal, Canada. Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal Qc. H3C 3J7, Canada. Courriel : robert.kasisi@umontreal.ca

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

En 2002, les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique se sont fixés pour objectif de freiner l'érosion de la biodiversité avant 2010. Un constat unanime de perspectives sombres pour la biodiversité en Afrique subsaharienne a été dressé à la suite de plusieurs bilans dressés par des acteurs, des chercheurs et organisations d'assistance scientifique, technique et financière engagés dans le processus de conservation de biodiversité. Suite à la désignation par l'ONU de la période 2011-2020 comme étant la Décennie pour la biodiversité, au lancement du Plan stratégique pour la diversité biologique et à la tenue du Sommet de Rio+20 en juin 2012 au Brésil, l'auteur, à partir d'une chronique de l'escalade de l'impact humain sur la biodiversité en Afrique subsaharienne, contextualise l'évolution de la biodiversité à travers l'histoire de ses interactions avec les communautés africaines et ce, de l'époque précoloniale à nos jours. Par la suite, il procède à une analyse critique des processus de planification de la conservation de la biodiversité en démontrant combien la mise en œuvre des actions se heurte à des défis de taille notamment le néomalthusianisme qui préside la pensée de certains experts de la faune responsable de la gestion de la biodiversité.

Il observe que les approches s'appuient généralement sur un certain nombre de concepts dont le sens commun n'a pas été significativement clarifié. Il démontre ensuite pourquoi et comment ces approches doivent être inclusives par une ouverture aux savoirs, aux perceptions, aux représentations et à l'univers culturel de l'autre.

The signatory countries of the Convention on Biological Diversity set the objective of halting the decline of biodiversity by 2010, but as the target date arrived and passed, the status of biodiversity on the planet remained dismal. As the UN Decade for Biodiversity dawned by the Rio+20 Earth Summit in June 2012 and the UN Biodiversity Strategic Plan moves forward, this article contextualizes biodiversity prospects in sub-Saharan Africa by examining the history of interactions between African communities and the environment, from the pre-colonial period to today. It provides a critical analysis of the current biodiversity conservation planning methodologies and pinpoints several inherent obstacles, including the neo-Malthusianism that dominates the thinking of certain wildlife experts.

Setting out an argument with far-reaching implications for the success of future conservation efforts all over the world, the author examines the basis of emerging conservation approaches in sub-Saharan Africa, focusing on the need to forge a more inclusive conservation practice and open up to the perceptions, representations and cultural universe of the Other.

Entrées d'index

Mots-clés : Afrique subsaharienne, conservation de biodiversité, développement, épistémologie, néomalthusianisme, perceptions, planification, représentations, savoir écologique traditionnel

Keywords : sub-Saharan Africa, biodiversity conservation, planning methodologies, development, epistemology, neo-Malthusianism, representations, traditional ecological knowledge (TEK).

Notes de la rédaction

Cet article a été initialement publié en version anglaise dans *Journal of Sustainable Development*; Vol. 5, No. 9; 2012. [VertigO] publie ici, avec l'accord de JSD, la version en langue française de l'article.